



# le travail

*du permanent*

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

VOL. 2, NO 17, LE 14 JUILLET 1966

Le  
gouvernement

doit

payer

un

salaire

"vital"

à ses

employés

p. 2

# le GOUVERNEMENT doit donner le TON

Lundi le 11 juillet, le Comité exécutif de la CSN tenait une conférence de presse à Montréal au sujet du grave conflit qui oppose les syndicats d'employés d'hôpitaux et d'infirmières aux administrateurs d'hôpitaux et au gouvernement. Voici un extrait de la déclaration qu'il a alors faite aux journaux :

" La CSN lance, depuis quelques années, un véritable cri d'alarme pour que la société cesse de produire toujours plus de pauvres. Le pape Paul VI vient justement, lui-même, de s'élever contre les systèmes économiques qui produisent systématiquement toujours plus d'économiquement faibles.

" De cette lutte à la pauvreté, nous continuons à croire que le gouvernement doit être un des premiers artisans et qu'il doit militer en faveur d'un renversement en faveur des pauvres, des défavorisés. Il a aujourd'hui l'occasion de démontrer qu'il peut et qu'il veut véritablement le faire.

" La moyenne des traitements des employés d'hôpitaux se situe juste au niveau de la survivance : autour de \$60 ou \$65 par semaine. Quiconque est conscient de l'augmentation du coût de la vie, de ce qu'il en coûte pour vivre décemment, ne peut que protester contre le sort qui est fait à ces salariés et trouver justifiable et fort raisonnable la demande d'augmentation de \$8.00 par semaine que font les syndicats.

" La présence féminine est souvent invoquée pour s'opposer aux pleines revendications salariales. On oublie trop fréquemment que ce n'est pas seulement en théorie que les femmes doivent être payées comme les hommes lorsqu'elles ont des obligations à remplir et même, pour plusieurs d'entre elles, autant d'obligations que les hommes.

" On sera peut-être tenté de faire des comparaisons avec d'autres provinces pour s'opposer aux revendications des travailleurs, mais nous nous en tenons pour notre part aux déclarations de M. Daniel Johnson lui-même selon lesquelles il faut payer au travailleur un salaire vital indépendamment de tout autre critère dans la détermination des salaires.

" Une étude de Messieurs Tremblay et Fortin sur "Les Comportements économiques de la famille salariée du Québec" a démontré qu'en 1959 un revenu fami-

lial de \$85.00 par semaine était nécessaire pour permettre à une famille de passer le seuil de "l'univers des besoins". En 1966, le coût de la vie aura augmenté d'environ 13 pourcent depuis 1959. (L'indice des prix à la consommation au Canada était de 126.5 en 1959 et il a atteint 143.2 en avril 1966). C'est donc dire qu'un salaire d'environ \$90.40 est aujourd'hui nécessaire pour permettre à un chef de famille de subvenir aux besoins de sa famille. Et ce n'est même pas cela que demandent les employés d'hôpitaux."

## ON SE DEBARRASSE D'UN PROBLEME EN PAYANT

Les mesures actuelles de sécurité sociale sont essentiellement des systèmes de prestations : elles ont pour but de payer les citoyens plutôt que de vraiment les aider. Cela correspond à une conception un peu simpliste et mécanique de la sécurité sociale : on se débarrasse d'un problème en payant.

Les principes de base de la sécurité sociale en matière d'assurance-chômage par exemple sont erronées à plusieurs points de vue :

- 1) les prestations sont reliées indirectement à l'idée de rémunération du travail;
- 2) limitées quant à leur durée, elles supposent que le chômage n'est qu'un accident individuel et de courte durée;
- 3) le système en vigueur, étant essentiellement de prestations, ne permet pas qu'on intègre à son fonctionnement les moyens nécessaires pour relancer convenablement et d'une manière rationnelle les travailleurs dans le cycle de la production. Le Service de Placement est surtout un service de concentration et de diffusion des renseignements relatifs aux emplois vacants.

Nous croyons, dit la CSN dans son mémoire au Conseil Supérieur de la Famille, que le système de sécurité sociale relatif au chômage devrait comporter (en plus des prestations) un organisme très élaboré, bien intégré à l'ensemble du système, et qui serait chargé de la formation du travailleur en chômage, du recyclage, de l'orientation professionnelle, du développement de la main-d'oeuvre en fonction des objectifs économiques à court et à long terme et qui fonctionnerait en étroite coopération avec le ministère de l'Éducation, celui de l'Industrie et du Commerce, celui de l'Agriculture et un éventuel ministère du Plan.

Enfin, au chapitre des pensions de vieillesse, nous disons dans ce mémoire, qu'un véritable système de sécurité sociale de la vieillesse ne consisterait pas seulement à fournir aux vieillards une certaine somme par mois, mais à mettre à leur disposition un ensemble d'institutions et de moyens propres à leur permettre de continuer leur vie dans un milieu social convenablement intégré à la vie de la communauté.

# UN INTERET MARQUE POUR LE JOURNAL

Quarante-quatre permanents sur près de 150 ont répondu à notre enquête de lecture et les commentaires qu'ils nous ont fait sont très intéressants. Il est bien évident que nous ne pouvons promettre à tous et à chacun d'acquiescer à ses demandes, mais nous avons maintenant en mains suffisamment de suggestions pour diversifier à souhait les sujets à traiter et pour faire du "Travail du Permanent" un journal qui répondra le mieux possible aux désirs de ses lecteurs.

Quarante répondants à l'enquête lisent le journal de façon régulière et quatre seulement le lisent à l'occasion. Les articles publiés jusqu'à présent ont été trouvés intéressants dans 88 pour cent des cas. Mais on a fait énormément de suggestions pour que des sujets nouveaux soient traités. Les suggestions que nous faisons dans l'enquête ont toutes été acceptées, mais une insistance particulière a été portée sur les suivantes (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de personnes qui l'ont demandé):

- résumé de certaines positions de la CSN; (36)
- commentaires sur certains aspects de la vie syndicale; (35)
- résumé régulier des activités de la CSN; (32)

- commentaires sur certains aspects de la vie sociale; (29)

- renseignements techniques dans le domaine économique; (29)

- renseignements techniques dans le domaine de la négociation; (28)

- articles d'information sur les conflits en cours; (28)

- commentaires sur certains aspects de la vie politique; (26)

- suggestions de lecture; (26)

La suggestion la moins populaire a été la suivante: des informations sur le monde ouvrier et syndical européen, qui n'a remporté que 16 adhésions.

Voici quelques-unes des autres suggestions qui ont été faites :

- le perfectionnement professionnel des permanents;

- résultat de sentences arbitrales;

- statistiques sur règlements de griefs;

- décisions intéressantes de la CRT et du CCRO;

- initiation à l'économie;

- commentaires sur positions différentes CSN-FTQ;

- résumé du Bureau confédéral;

- régime des rentes du gouvernement et plans privés, etc.

Enfin, on a fait quelques commentaires sur "Le Travail du Permanent" en général :

"Le Travail du Permanent devrait traiter de tous les sujets qu'on ne retrouve pas dans les journaux et apporter des éclaircissements sur des positions du mouvement, enfin sur tous les sujets de nature éducative et nécessaires au travail du permanent".

"J'aimerais que dans ce bulletin l'on traite parfois des problèmes politiques internationaux. Surtout il serait bon qu'au moyen de ce bulletin, des permanents du mouvement aient la possibilité de faire une autocritique de leurs activités et de leur attitude syndicale. L'admiration manifestée ou exprimée pour chacun des gestes posés par le mouvement syndical fait de ce bulletin une sorte de feuille de propagande alors qu'il pourrait être un moyen d'autocritique et d'information objective. De plus, je ne crois pas que ce bulletin doive être avant tout un moyen d'information traitant des activités de la CSN, ce rôle étant joué par "Le Travail". L'idéal serait certes qu'il devienne un moyen de formation, bénéficiant de la collaboration de certaines personnes de l'extérieur".

"On devrait revenir sur des sujets concernant des problèmes qui ne sont pas réglés en indiquant où on en est; exemple : Radio-Canada."

# LA MAIN D'OEUVRE AU QUEBEC

## MAIN-D'OEUVRE, EMPLOI ET CHOMAGE

### QUEBEC

( en milliers )

	1960	1961	1962	1963	1964	1965 *
Main-d'oeuvre	1,803	1,820	1,852	1,904	1,951	2,020
Employés	1,639	1,652	1,713	1,762	1,827	1,909
Agriculteurs	135	138	132	124	114	118
Non-agricoles	1,504	1,514	1,581	1,638	1,713	1,791
Employés payés	1,360	1,361	1,429	1,489	1,547	1,722
Taux de chômage en % de la main-d'oeuvre.	9.2	9.3	7.5	7.5	6.4	5.6

\* Moyenne des 11 premiers mois.

## EMPLOI PAR SECTEUR

( en milliers )

	1961	1962	1963	1964	1965 *
Forêts et mines	45.0	46.9	44.5	46.5	46.6
Manufactures	423.6	438.1	441.9	459.4	469.5
Biens non-durables	271.2	277.4	280.9	289.4	293.1
Biens durables	152.4	110.7	161.0	169.9	176.4
Construction	85.4	90.6	93.8	100.3	100.6
Transports, communica- tions et autres services d'utilité publique.	145.5	146.8	148.3	152.4	155.5
Finances, assurances et immeubles.	52.5	56.4	61.0	64.9	68.0
Services	92.9	103.0	108.8	118.6	129.6
Commerce	195.3	205.2	212.3	221.1	228.6

\* Moyenne des 8 premiers mois.

SOURCE :

Rapport du Ministre, Ministère du Travail,  
Québec. Printemps 1966.